

CARTE D'IDENTITÉ DU SIEC

- > **Dénomination :**
Point Info sur la Maîtrise de l'Énergie (PIME)
- > **Territoire d'intervention :** Tunisie
- > **Historique :**
Initié en 2007 par l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie, ANME,
- > **Type de gouvernance et gestion :**
Porté par la STEG selon une convention ANME-STEG



Point Info sur la Maîtrise de l'Énergie (PIME)

LE TERRITOIRE ET SES ENJEUX

En dépit d'efforts considérables de mise en œuvre de politiques de maîtrise de l'énergie par l'Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie, ANME, depuis 3 décennies, le déficit énergétique structurel de la Tunisie s'est largement aggravé à partir de l'année 2011 en raison de l'augmentation des consommations

d'énergie et de la diminution drastique de la production nationale en hydrocarbures. Le développement des énergies renouvelables – limité hors solaire thermique– s'incarne dans le Plan Solaire Tunisien qui vise une part de 30% d'ici à 2030.

CONTEXTE & MOTIVATIONS AU LANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ

L'ANME (Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie) a initié la réflexion sur le dispositif PIME en 2006 pour répondre à un objectif de maîtrise de l'énergie des ménages, commerçants, artisans et des petites entreprises. Pour mettre en place un dispositif unique touchant tous les consommateurs basse tension de Tunisie, l'ANME a rapidement sollicité la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), monopole d'État présent sur tout le territoire tunisien, pour aboutir à la signature d'une convention-cadre en janvier 2007. L'objectif côté STEG était de diminuer les consommations électriques de ses clients, notamment pendant les pics

de consommation obligeant à des délestages- et d'alléger les risques d'impayés. Les Points Info pour la Maîtrise de l'Énergie ont été installés dans près d'une centaine d'agences commerciales de la STEG. L'ANME a ensuite sollicité son homologue française, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour profiter de l'expérience française des Espaces Info Energie aboutissant en 2009 au démarrage d'un soutien technique et méthodologique. L'association française Prioriterre s'est vue déléguée par l'ADEME l'assistance technique pendant la période 2009-2017.



ETAPES ET TEMPS FORTS DU DÉVELOPPEMENT DU SIEC



PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET DIAGNOSTICS TERRITORIAUX

Le développement des PIME répond à un objectif d'utilisation rationnelle de l'énergie et s'inscrit dans une planification stratégique centrale. Le dispositif a été articulé avec les autres politiques publiques nationales de maîtrise de l'énergie pilotées par l'ANME (Prosol, etc.) pour stimuler, par l'information de proximité, les bonnes pratiques dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

Le secteur industriel fait l'objet de politiques publiques et de programmes distincts. Aucun diagnostic territorial n'a été réalisé; la définition des objectifs des PIME en termes de thématique et de cible s'est appuyée sur la connaissance par la STEG et l'ANME des consommations et profils énergétiques des clients basse tension.

GOUVERNANCE ET FORME JURIDIQUE

Ont pris part à la gouvernance et à la gestion des points PIME les acteurs suivants :

Institutions publiques centrales :

Agence Nationale de la Maîtrise de l'Énergie

Institutions publiques décentralisées :

Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz

Secteur privé lucratif :

Aucun

Secteur privé non lucratif :

Aucun (le contexte politique ne permettait pas de travailler avec des associations)

Les PIME sont portés par la direction commerciale de la STEG. La collaboration avec l'ANME est encadrée par une convention et a donné lieu à des comités de pilotage dont le dernier remontant à janvier 2016 a dressé le constat du besoin d'une clarification des rôles de chaque structure dans une nouvelle convention.



« CONSEILLER C'EST UN MÉTIER : ON NE PEUT PAS TRAVAILLER SUR CE SUJET SANS AVOIR LES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES »

Fathi Hamad

MODÈLE ÉCONOMIQUE ET FINANCEMENTS

Il n'y a pas eu de modèle économique chiffré et formalisé mais des objectifs posés : réduction de facture énergétique pour les clients et pour l'état, réduction des impayés de la STEG, baisse du coût des délestages pour la STEG.

La prise en charge des moyens de développement et fonctionnement des PIME est conjointe aux 3 parties prenantes :

STEG : coordination, mise à disposition de l'espace d'accueil dans ses agences et de personnel dédié pour le conseil

ANME : pilotage initial, formation, aménagement des espaces, équipement en supports, évaluation

ADEME : assistance technique développement, formation et évaluation

ÉQUIPES ET COMPÉTENCES MOBILISÉES

Les conseillers PIME sont des agents commerciaux des agences de la STEG (niveau secondaire ou bac) qui se sont vus attribuer cette fonction en plus de leur fonction de base. Ils ont été nommés par les responsables d'agences sans critère particulier de sélection. Il y a eu un turn-over important lié à des départs à la retraite ou pour mutations.



La mobilisation et la montée en compétences des conseillers PIME (plus de 100) a consisté en :

- Formations initiales par la STEG : 2008, 2009, 2010
- Voyages d'étude en France dans le cadre des rencontres EIE : 2009, 2010
- Rencontres nationales pilotées par l'ANME : 2012, 2013 (en présence d'associations), 2014, 2016
- Formations régionales pilotées par l'ANME : 2014, 2015

SUIVI-ÉVALUATION ET MESURE DES IMPACTS

En 2014, ont été mises en place des fiches visiteur intégrées à l'intranet de la STEG à remplir pour chaque personne conseillée et reçues par la DCOM STEG. Néanmoins, tous les conseillers ne la remplissaient pas selon l'ANME.

En 2014, dans un contexte de préparation de la révision de la loi sur la subvention à l'énergie en Tunisie et en vue de valoriser l'action menée par les PIME, la direction de la commercialisation de la STEG et la

DSIRP de l'ANME ont commandé à Prioriterre la réalisation d'une étude d'impact économique du conseil PIME. Elle a permis de montrer entre autres que 1 Dinar Tunisien investi sur les actions de conseil permet d'économiser au moins 10 DT d'énergie par an pour le citoyen dont environ 5 DT de subvention. Les partenaires ont notifié le besoin de mesurer l'impact par le suivi des consommations de quelques familles de référence.

RÉSULTATS ET DÉFIS

Faute de renouvellement de convention avec la STEG, l'ANME n'a plus d'action et de retour de la STEG concernant le dispositif PIME. Le défi actuel de l'ANME est le développement de SIEC à l'échelle des territoires en collaboration avec la société civile et

les collectivités locales. Un premier dispositif de sensibilisation par les associations sur le solaire a été testé en 2017 (Projet Solaire Citoyen). La prochaine étape est la mise en place d'un SIEC dans la ville de Sousse avec la mairie et les associations du territoire.

ACTIVITÉS, CIBLES ET OUTILS

Le mode d'intervention privilégié est la prise de contact direct avec les conseillers. Un film sur les PIME a été réalisé : <https://www.youtube.com/watch?v=NZE6RX50mdk>

L'outil Simul'conso MED a été développé pour permettre aux clients de simuler leurs consommations d'électricité.

Contact :

ANME - M. Fathi Hamad,
directeur de l'Agence
régionale de Sousse
hamad.fathi@anme.nat.tn

